



# TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 3 décembre 2020

TÉLÉTRAVAIL

## EXCEPTIONNEL OU RÉGULIER, LE TÉLÉTRAVAIL GARDE SA PART D'OMBRE

**L'UFCM-CGT a été reçue le 13 novembre par le DRH adjoint du groupe de la SNCF pour exprimer les préoccupations spécifiques des maîtrises et cadres.**

**Les revendications sur le télétravail ont été portées, qu'il s'exerce en conditions « classiques » ou dans le cadre de ce nouveau confinement.**

La première préoccupation de l'UFCM-CGT est de lutter contre l'isolement des salariés. Le besoin d'être au sein de la production est souvent exprimé par les encadrants.

Lors du premier confinement le travail à la maison avait été accepté par une majorité de cadres et maîtrises. Certains s'étaient même posé la question du télétravail comme une possibilité d'organisation sur le long terme. Cependant beaucoup lors de ce deuxième confinement ne sont pas disposés à travailler 5 jours sur 5 depuis leur domicile.

**L'UFCM-CGT a rappelé son exigence, hors urgence sanitaire, d'interdiction d'imposer le télétravail à un salarié et que sa mise en place se fasse dans des conditions matérielles, horaires, relationnelles, etc., au moins égales à celles sur le lieu de service.**

La direction a convenu que le 5j/5 est un risque de souffrance pour les salariés, que l'urgence sanitaire ne doit pas faire oublier, contrairement à ce que laissait penser le *Temps réel* n°105, **que les cheminots de tous services peuvent revenir partiellement travailler sur site s'ils sollicitent leur hiérarchie.**

**Les revendications de la CGT visent à installer une frontière entre la vie personnelle et la vie professionnelle.**

Il faut pour cela :

- Définir des plages horaires de travail, de contact, de réunion ;
- Mettre en place un décompte du temps de travail ;
- Développer des sites de proximité plutôt que le travail à domicile ;
- Maintenir le bureau personnel sur site.

**La direction impose le principe du forfait jours et refuse de prescrire le décompte horaire, les plages horaires de travail, de contact et de réunions. Pour autant elle convient que les plages doivent être concertées au sein de chaque collectif de travail.** Elle renvoie à de la communication et « des efforts pédagogiques » envers le télétravailleur et son hiérarchique.

La direction a engagé un recensement des espaces sur les sites de proximité déjà à disposition pour télétravailler. **Son utilisation n'est plus soumise à l'engagement d'être volontaire de l'information.** La demande doit se faire par intranet auprès d'Optim'services, ce qui ne permet pas une stabilité.

Le DRH adjoint du groupe nie une politique globale et généralisée de la mise en place de flex-office, toutefois il promeut la recherche d'optimisation des coûts et surfaces. Nous savons comme cet aménagement peut être néfaste.

**La CGT et son UFCM portent des revendications protectrices pour les salariés, sur leurs conditions de travail, la prise en charge et l'aménagement des locaux.**

**En discuter entre cheminots de tous services, de tout régime de travail, c'est leur donner du poids.**

